

# LES MÉTIERS

—  
DU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL



Ministère des Affaires étrangères  
et du Développement international





Les agents du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) défendent et promeuvent les intérêts de la France et des Français dans tous les domaines auprès des pays étrangers et au sein des organisations internationales. En tant qu'agents de l'État, ils doivent assurer leur mission dans le respect des principes propres à la fonction publique. Travailler au MAEDI, c'est intégrer un ministère atypique et suivre un parcours professionnel riche et varié, caractérisé par une forte mobilité géographique et fonctionnelle.

# Un ministère atypique

## Le monde pour cadre d'action

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) conçoit et met en œuvre la politique étrangère de la France.

Ses priorités :

- agir dans le monde pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme ;
- promouvoir les entreprises françaises sur les marchés extérieurs ainsi que l'attractivité de la France à l'étranger ;
- contribuer à l'organisation d'une mondialisation qui assure un développement durable et équilibré de la planète ;
- assurer la présence des idées, de la langue et de la culture françaises tout en servant la diversité culturelle ;
- assurer la sécurité et l'administration des Français à l'étranger.

## Des réseaux structurés à l'étranger

Le MAEDI s'appuie sur un important réseau d'ambassades et de consulats à l'étranger qui travaillent en lien permanent avec l'administration centrale située à Paris et à Nantes. La France figure au 3<sup>e</sup> rang mondial des pays les plus représentés et actifs à l'étranger.

**160**  
AMBASSADES  
au service des  
relations bilatérales

**16**  
REPRÉSENTATIONS  
PERMANENTES  
auprès des instances  
multilatérales

**120**  
SECTIONS  
CONSULAIRES

**89**  
CONSULATS  
GÉNÉRAUX  
ET CONSULATS

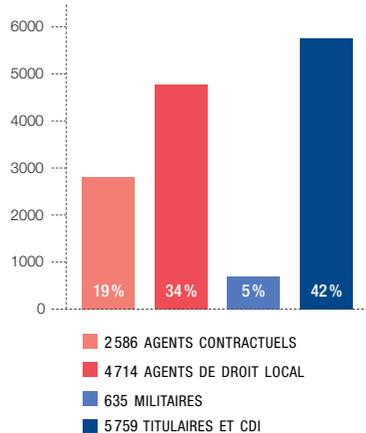


© R.P. de la France auprès de l'ONU/Martin Loper

## Une mosaïque humaine

L'effectif global du MAEDI est de 13693 agents, dont 5759 agents titulaires. Plusieurs statuts existent afin de répondre au plus près aux besoins du ministère et à la variété des fonctions exercées.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUTS (décembre 2016)



# Une carrière marquée par la mobilité internationale

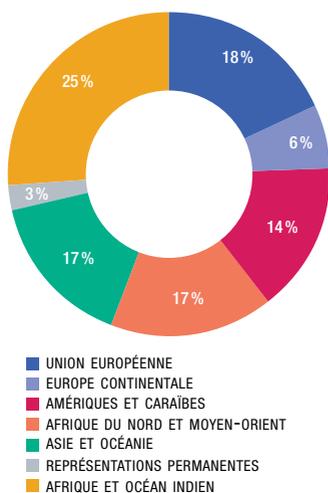
La carrière de la plupart des agents du MAEDI est caractérisée par une très forte mobilité géographique et fonctionnelle.

## La mobilité géographique et fonctionnelle

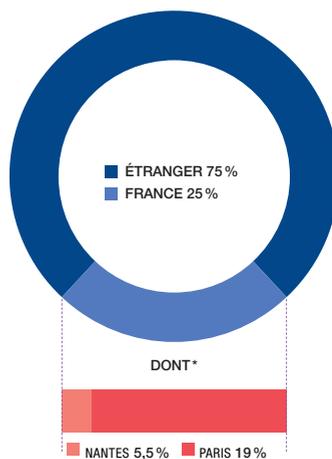
Le réseau diplomatique français est implanté dans la quasi-totalité des pays du monde, y compris dans des États en crise ou en guerre. 75 % des agents du ministère des Affaires étrangères et du Développement international servent à l'étranger.

Les agents titulaires, c'est-à-dire ceux recrutés par concours, sont amenés à changer de poste régulièrement, environ tous les trois ou quatre ans et à alterner leur vie professionnelle entre la France (Paris ou Nantes) et l'étranger. Le taux de mobilité annuelle du MAEDI est de 33 % : c'est le plus élevé de toute l'administration française. Ces changements d'affectation se font sur la base des vœux des agents.

RÉPARTITION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (janvier 2016)



RÉPARTITION ADMINISTRATION CENTRALE/ÉTRANGER (décembre 2016)



\* Les 0,5 % restant sont les agents affectés à Strasbourg ou en situation particulière.

Cette mobilité particulière au MAEDI offre à ses agents l'opportunité exceptionnelle d'exercer leurs fonctions à l'international. Cette mobilité est favorisée par la grande variété des domaines d'activité dans lesquels les agents du MAEDI peuvent exercer leurs fonctions. Elle a des conséquences en termes de conditions de vie et peut entraîner certaines contraintes : conditions d'installation dans un pays étranger, scolarité des enfants, célibat géographique, exposition éventuelle à des risques sanitaires ou à des menaces sécuritaires.

## Une grande variété de domaines d'activité

Les domaines d'activité accessibles aux agents titulaires varient selon la catégorie de concours qu'ils ont passé. Les domaines d'activité ouverts aux agents recrutés sur contrat dépendent de leurs compétences particulières.

### Politique

Elle consiste à représenter la France à l'étranger, à expliquer et à défendre ses positions, à négocier des accords, des traités, à analyser la vie politique, économique, sociale et culturelle d'un pays donné, à soutenir les entreprises françaises à l'étranger et à renforcer l'attractivité de la France.

### Consulaire

Cette activité consiste à administrer et à protéger une communauté de plus de 2 millions de Français vivant à l'étranger et à instruire les demandes de visas des étrangers désireux de se rendre en France.

### Coopération et action culturelle

Les agents occupant des postes de coopération sont chargés de conduire des projets de coopération dans des domaines très divers (action culturelle/culture, francophonie, santé, développement durable, énergie, gouvernance démocratique, etc.) et d'organiser des partenariats en matière de développement international et de rayonnement culturel.

### Communication

Cette activité consiste à expliquer et à commenter la position du gouvernement sur les questions de politique internationale, et à présenter les missions et l'action du ministère.



### Logistique et patrimoine

Les agents exerçant des fonctions dans ce domaine sont chargés de conserver les archives diplomatiques, d'entretenir le patrimoine immobilier ou d'assurer le soutien logistique des diplomates, du ministère et de son réseau.

### Informatique

Les agents de ce domaine d'activité ont pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des outils et un réseau de communication gouvernemental à l'échelle mondiale.

### La diplomatie économique

Tous les agents du MAEDI doivent intégrer la dimension économique dans leur action. En lien avec le ministère en charge de l'économie et des finances, ils mettent en œuvre la diplomatie économique en soutenant les entreprises françaises à l'étranger et en renforçant l'attractivité de la France : notamment en accompagnant des PME à l'export, en valorisant les secteurs stratégiques, en analysant la situation économique internationale, en promouvant le tourisme en France.

# Les voies d'accès au MAEDI

Les voies d'accès au ministère diffèrent selon que l'on souhaite y faire carrière ou mettre ses compétences à son service pour quelques années.

## Les agents titulaires

Les titulaires sont des agents ayant réussi un concours de la fonction publique ou sélectionnés par recrutements spécifiques prévus par la loi (travailleurs en situation de handicap, jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant bénéficié du Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE), recrutement sans concours en catégorie C et reconversion des militaires). Il existe des concours pour tous les niveaux d'études, permettant d'intégrer l'une des trois catégories suivantes : A, B ou C.



Chaque catégorie correspond à un corps particulier de la fonction publique qui donne accès à divers emplois, ce qui explique la très grande diversité des fonctions exercées par des fonctionnaires appartenant à un même grade.

## Concours de catégorie A

Les candidats doivent être titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classés au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par arrêté du ministre des Affaires étrangères (cela peut être au plus tard à la date de clôture des inscriptions au concours ou à la date de la première épreuve).

Il existe 4 concours de catégorie A, qui donnent accès aux 3 corps suivants : conseillers des Affaires étrangères (cadre d'Orient), secrétaires des Affaires étrangères (cadre général et cadre d'Orient) et attachés des systèmes d'information et de communication.

**Conseiller des Affaires étrangères (cadre d'Orient)** : ce concours mène à des fonctions à haute responsabilité. En France, ces responsabilités s'exercent dans les domaines politique, économique, juridique, de coopération ou administratif ; à l'étranger, dans les activités diplomatiques, consulaires ou de coopération. Les conseillers des Affaires étrangères peuvent parvenir à être nommés consuls généraux et/ou ambassadeurs.

**Secrétaire des Affaires étrangères (cadre général ou cadre d'Orient)** : ce concours mène à des fonctions de nature politique, économique, juridique, de coopération ou administrative. En France, les secrétaires des Affaires étrangères assurent des fonctions de rédacteur sur une région ou une thématique ; à l'étranger, à des fonctions diplomatiques, consulaires ou de coopération.

Sur France Diplomatie ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)), vous trouverez tous les détails pratiques concernant les concours et les dispositifs spécifiques permettant d'intégrer le MAEDI.

## Cas particulier : les lauréats des écoles interministérielles

L'École nationale d'administration (ENA) et les instituts régionaux d'administration (IRA) préparent à des fonctions relevant des différents ministères. À l'issue de leur formation, les élèves de ces écoles peuvent être affectés à des postes de catégorie A du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Attaché des systèmes d'information et de communication : ce concours mène à des fonctions à haute responsabilité dans le domaine des systèmes d'information et de communication. En France, les attachés des systèmes d'information et de communication sont principalement chargés, de fonctions d'encadrement, de direction de projets et d'équipes, ainsi que de fonctions d'expertise et d'ingénierie. À l'étranger, ils peuvent diriger un Centre régional d'assistance des systèmes d'information et de communication auprès des missions diplomatiques à l'étranger.

## Concours de catégorie B

Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat, d'un titre ou diplôme classés au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, au plus tard à la date de la première épreuve d'admissibilité.

Ils permettent d'intégrer le corps des secrétaires de chancellerie ou celui des secrétaires des systèmes d'information et de communication.

**Secrétaires de chancellerie :** les titulaires de ce concours sont amenés à exercer diverses responsabilités et à encadrer des équipes. En France, ils font de la gestion administrative, consulaire, de ressources humaines ou budgétaires. À l'étranger, ils sont chargés des diverses

missions relatives à l'administration des Français (état civil, notariat...) et à la délivrance de visas. Ils peuvent être chefs d'un service au sein d'une ambassade ou d'un consulat.

**Secrétaires des systèmes d'information et de communication :** en France comme à l'étranger, ces agents sont principalement chargés des travaux relatifs à la réalisation, à la mise en place, à l'exploitation, à la maintenance et à la sécurité des systèmes d'information et de communication.



© MAEDI / F. de la Mure

## Concours catégorie C

Aucun diplôme n'est exigé pour cette catégorie de concours.

Il permet d'accéder au corps des adjoints administratifs et techniques de chancellerie.

**Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe de chancellerie :** en France comme à l'étranger, les adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe de chancellerie remplissent des tâches de secrétariat ou des tâches administratives telles que des fonctions consulaires, gestionnaires et comptables.

## Les agents non titulaires

Pour répondre à ses besoins en compétences spécialisées et mener à bien certaines missions

non permanentes, le ministère a recours à des agents recrutés sur contrats à durée déterminée appartenant aux catégories suivantes :

- des fonctionnaires en mobilité et des attachés spécialisés d'autres administrations ;
- des agents contractuels ;
- des experts techniques internationaux ;
- des volontaires internationaux (voir [civiweb.com](http://civiweb.com)).

Les agents non titulaires effectuent des missions courtes (deux à quatre ans).

Les modalités de recrutement et les postes à pourvoir varient selon les catégories. Tous les détails pour postuler sont précisés dans la rubrique « Emplois, stages, concours » du site du MAEDI.



## Les concours réservés

Afin d'améliorer les conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, un dispositif d'accès à l'emploi titulaire par la voie d'examens professionnalisés ou de concours réservés a été institué par la loi Sauvadet (12 mars 2012). Les informations détaillées sur ces concours sont disponibles sur le site du ministère ([diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)).

## Des principes identiques pour tous les recrutements

Le recrutement des agents du MAEDI se fait selon les principes suivants, qu'ils soient titulaires ou non.

**Transparence** : toutes les offres d'emploi sont publiées sur le site Internet France Diplomatie ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)) et sur celui de la BIEP ([www.biep.fonction-publique.gouv.fr](http://www.biep.fonction-publique.gouv.fr)).

**Collégialité** : pour les jurys comme pour les commissions de recrutement, la décision est toujours collégiale et associe systématiquement des personnalités extérieures à la Direction des ressources humaines.

**Sélectivité** : les exigences du ministère, liées aux défis de l'expatriation et de la mobilité, justifient le taux de sélectivité très élevé constaté pour l'ensemble des recrutements.

**Ouverture** : une diversification dans les profils des agents est recherchée afin de s'adapter aux divers besoins du ministère.

**Diversité** : le MAEDI lutte activement contre toutes les formes de discrimination, œuvre en faveur du respect de l'égalité femmes-hommes ; mène une politique dynamique de recrutements spécifiques : travailleurs en situation de handicap et jeunes sans diplôme (PACTE).

# Perspectives d'évolution

La fonction publique française est organisée selon le principe de carrière. Les agents titulaires du MAEDI ont donc la possibilité de progresser tout au long de leur vie professionnelle : soit par avancement de grade ou d'échelon, soit par promotion dans un autre corps ou cadre d'emplois.

## La formation

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international accorde une attention particulière à la formation de ses personnels, quel que soit leur grade, tout au long de leur carrière.

Tous les agents titulaires bénéficient d'un stage de formation initiale lorsqu'ils entrent au ministère, avant de partir en poste dans un consulat ou dans une ambassade, ou au moment d'ac-

céder à de nouvelles responsabilités. Ils peuvent aussi s'initier ou se perfectionner dans un grand nombre de domaines : diplomatique, managérial, technique, linguistique, etc.

## Les parcours professionnels

Tout au long de la carrière, les agents bénéficient d'un accompagnement leur permettant de développer leurs compétences dans leur intérêt et dans celui du ministère. Un ensemble de rendez-vous – immédiatement après le recrutement, pendant l'année initiale de stage, au moment des changements d'affectation et après dix-quinze ans de carrière – permet de connaître en profondeur le vivier des agents. L'évaluation annuelle éclaire les décisions d'avancement ou de promotion et les besoins en formation.



© Ambassade de France au Brésil

## POUR EN SAVOIR PLUS :

 [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)  
*Rubrique Emplois, stages, concours*

 **Auprès du bureau d'accueil  
de la Direction des ressources humaines**  
[info.drh@diplomatie.gouv.fr](mailto:info.drh@diplomatie.gouv.fr)

---



—  
**Ministère des Affaires étrangères  
et du Développement international**  
37, quai d'Orsay  
75351 Paris

[diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)  
 @francediplo  
 France diplomatie